

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Amélioration des conditions de fonctionnement de la rocade de la métropole bordelaise et de ses principaux accès sur le périmètre de la Communauté urbaine de Bordeaux

☐ **Protocole et Convention - Décision - Autorisation**

☐

☐

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La rocade est régulièrement saturée et est maintenant citée comme l'un des points noirs de la circulation à un niveau national. Facteur aggravant, alors que le trafic routier communautaire hors rocade continue de baisser (- 1,15% en 2010 par rapport à 2009, ce qui vient se rajouter aux -19% mesurés entre 2000 et 2009), le trafic sur la rocade repart quant à lui à la hausse (entre + 1,1% et + 4,4% constatés en 2010 par rapport à 2009), et se rapproche maintenant des niveaux de trafic mesurés en 2007 avant la crise économique et financière.

Considérant l'importance stratégique de cette infrastructure, la Communauté urbaine de Bordeaux demande depuis plusieurs années l'achèvement de la mise à deux fois trois voies de la partie ouest. Elle demande aussi l'amélioration de l'exploitation permettant d'optimiser l'écoulement du trafic. Elle souhaite aussi que des mesures soient prises pour encourager le covoiturage et pour promouvoir le transfert d'une partie du fret routier vers le rail. A ce titre, elle est partenaire de Réseau Ferré de France pour le développement de la plate forme logistique multimodale d'Hourcade.

En 2010, l'Etat a sollicité les collectivités locales pour assurer le financement d'une importante tranche de travaux sur la période 2010 – 2014, dans le cadre des programmes de modernisation d'itinéraire (PDMI). Le montant du programme était de 186 M€ et l'objectif était de trouver 40 % de financement des collectivités locales. La Cub a fait part de son intérêt, à hauteur de 20 % de l'enveloppe globale sous réserve qu'une réflexion approfondie soit menée sur le développement du covoiturage, notamment par la réservation de la nouvelle voie aux véhicules à forte occupation. La mise au point de ce plan de financement a échoué fin 2010.

Prenant acte du refus de la Région et du Département de contribuer au financement de la modernisation de la rocade, une nouvelle démarche a été engagée début 2011 entre l'Etat et la Cub. Cette démarche s'appuie sur des principes qui ont été proposés par le président de la Cub fin 2010.

Le dispositif proposé aujourd'hui est fondé sur un « protocole de coopération pour la gestion et la modernisation de la rocade et de ses principaux accès », associant l'Etat, le Conseil général (au titre des interactions avec son réseau), le Conseil régional (au titre de la compétence sur le schéma régional d'infrastructures de transport) et la Communauté urbaine. Ce protocole sera complété par des conventions de financement ad'hoc pour les différents projets.

Le rapport présenté ce jour a pour but de finaliser d'une part le protocole quadripartite de coopération et d'autre part une première convention pour le financement des études et travaux du programme de modernisation de la rocade.

Une deuxième convention de financement devrait être mise au point assez rapidement.

Un protocole contenant tant des travaux physiques que des mesures de gestion du trafic

Le protocole quadripartite associant Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Communauté urbaine propose notamment de partager les informations, de préparer des projets pour améliorer la fluidité du trafic et contribuer à la mise en œuvre des objectifs communautaires de réduction du trafic sur le territoire métropolitain, pour limiter la gêne sonore, tout en minimisant les impacts sur le milieu naturel, notamment en matière de rejet des eaux pluviales. Un groupe de suivi rassemblant les quatre partenaires serait créé. Les projets énumérés ci-dessous sont d'ores et déjà identifiés :

- mise à 2 fois 3 voies entre les échangeurs 4 et 16 sur un linéaire de 20,3 km. Pour la partie 10-16 (Talence/Mérignac), la DUP a été prononcée en décembre 2008 pour des travaux d'un coût estimé à 220,5 M € de janvier 2008. Seuls les travaux d'aménagement de l'échangeur 12 ont démarré. Pour la partie 4-10 (Lac de Bordeaux/Mérignac), des études d'avant-projet sont en cours pour une enquête publique prévue en 2014, les coûts ne sont pas précisés ;
- desserte du Grand stade ;
- poursuite du développement du système d'information dynamique (ALIENOR) pour un coût de 13 M € ;
- mise à niveau environnemental de la RN 89. Une étude générale est en cours, une première phase de travaux entre les échangeurs 2 et 26 d'un coût estimé à 6 M€ pourrait être soumise à enquête publique en septembre 2012 ;
- protections acoustiques le long des voies rapides urbaines. Des études sont en cours pour des quartiers situés à Bouliac, Lomont et Villenave d'Ornon ;
- amélioration de la desserte du sud de l'agglomération (échangeurs 19 à 22 desservant Euratlantique, la gare Saint Jean, l'ARENA, Hourcade et la gare de Bègles), avec la création d'un nouveau demi-échangeur sous réserve de la confirmation de sa nécessité par des études de faisabilité adéquates ;
- modélisation des déplacements, outil essentiel qui doit permettre de tester l'efficacité des stratégies de gestion multimodale ;

- développement du covoiturage et encouragements aux véhicules à forte occupation (covoiturage, taxis, transports en communs, navettes, voitures auto-partagées) : approfondissement des orientations du rapport Deffayet – Pitié et mise au point d'un plan d'actions ;
- renforcement du rôle des parcs relais situés en limite de rocade.

A noter que l'estimation des coûts est indicative. En effet les budgets sont actuellement revus afin d'identifier des économies substantielles, portant sur les ouvrages connexes, l'ordonnancement, voire les normes retenues en particulier sur l'éclairage.

Une première convention de financement centrée sur la mise à 2 fois 3 voies et la réalisation d'études de gestion de trafic

Une première convention de financement de la modernisation de la rocade associe l'Etat et la Cub, sur une base 75 % Etat (103 M€), 25 % Cub (34 M€), pouvant être abondée pour les études et les actions relative au covoiturage.

Elle porterait sur les travaux suivants :

- de mise à 2 fois 3 voies entre les échangeurs 10 à 16,
- les études d'amélioration de la desserte du sud de l'agglomération (échangeurs 19 à 22 dont le trafic sera impacté par le développement d'Euratlantique et la mise au normes urbaines de l'autoroute A 631 le long de la Garonne) et la réalisation éventuelle du demi-échangeur d'Hourcade ;
- la mise en œuvre des conclusions du rapport Deffayet-Pitié relatif au covoiturage ;
- la desserte du stade.

Pour ce qui concerne la réservation de voie aux véhicules à forte occupation, les analyses de Mme Deffayet et M. Pitié présentent un plan d'action pour la mise au point de telles mesures qui posent des problèmes juridiques et techniques variés (notamment pour le contrôle). Le rapport indique aussi que de telles mesures ne sont efficaces que si elles s'inscrivent dans un programme global de promotion du covoiturage sur l'aire desservie. L'inscription de ce volet dans la convention de financement permet de mobiliser les services de l'Etat pour la mise au point et l'engagement d'un programme d'action ambitieux.

D'autres conventions à l'étude

Une deuxième convention de financement pourrait être rapidement mise au point entre l'Etat, le Conseil général et la Cub pour le déploiement de la prochaine tranche d'ALIENOR, système de gestion dynamique de la rocade et son interfaçage avec nos propres systèmes d'information routière et transport en commun (places disponibles dans les parcs relais, par exemple).

Il est probable qu'une troisième convention devra être envisagée avec le Conseil général et les autres partenaires intéressés, dès que les orientations d'actions pour la mise en œuvre du rapport « Pitié » auront été précisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Communauté urbaine de Bordeaux a un intérêt direct supérieur dans l'adoption non seulement de ce protocole de coopération pour l'amélioration des conditions de fonctionnement de la rocade de la métropole bordelaise et de ses principaux accès sur le périmètre de la Communauté urbaine de Bordeaux mais aussi d'une première convention de financement portant sur les études et travaux afin d'améliorer rapidement la circulation sur la rocade de la métropole bordelaise,

DECIDE

Article 1 :

La Communauté urbaine de Bordeaux souhaite collaborer avec l'Etat, le conseil Régional et le conseil Général afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de la rocade de la métropole bordelaise et de ses principaux accès sur le périmètre de la Communauté de Bordeaux.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le protocole de coopération pour l'amélioration des conditions de fonctionnement de la rocade de la métropole bordelaise et de ses principaux accès sur le périmètre de la Communauté urbaine de Bordeaux ci-annexé ainsi que tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention pour le financement des études et travaux ci-annexée ainsi que tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La dépense prévisionnelle de 34,32 M€ euros relative à réalisation des actions mentionnées dans la convention de financement ci-annexée est inscrite au PPI 2011-2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2011

M. MICHEL HERITIE